



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1463 du 18 août 2014

Sommaire

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| 1. 4 pages CGT : Sortir de la crise | 3-6 |
| 2. Réforme territoriale – Réforme de l'Etat : Communiqué CGT | 7-8 |
| 3. SGG : Lettre UGFF – CGT au Secrétaire Général du Gouvernement | 9 |
| 4. Chronique de l'Administration Centrale | 10-13 |
| 5. CEREMA : Communiqué CGT sur « SIGMA » | 14-15 |
| 6. Retraités : Communiqué intersyndical | 16-17 |
| 7. Infos DDI de juillet 2014 | 18-23 |

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement –
Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.55 82 88 75 – Télécopie : 01.55.82.88.70 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : Nicolas BAILLE – abonnement annuel : 5,34 € plus numéros
spéciaux : 8,23 €- CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Jeudi 21 août 2014

Réunion intersyndicale sur le dialogue social MEDDE/MLET

Mercredi 3 septembre 2014

Secrétariat fédéral

Jeudi 4 septembre 2014

CE UGFF-CGT

Lundi 8 septembre 2014

Bureau UGFF-CGT

Mercredi 10 septembre 2014

CE fédérale

Jeudi 11 septembre 2014

CE fédérale

Jeudi 18 septembre 2014

CE UGFF-CGT

Lundi 22 septembre 2014

Bureau UGFF-CGT

Mercredi 24 septembre 2014

Secrétariat fédéral



INFOS REVES



**Chiffres du chômage de juin
Pas de trêve estivale,
arrêtez le massacre !**

Malgré les emplois aidés, le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE), le « pacte de responsabilité » et son lot d'aides diverses à hauteur de 40 milliards d'euros pour les entreprises, le nombre de demandeurs d'emploi continue sa hausse en juin pour atteindre 3 398 300 en catégorie A. Ce sont 9400 chômeurs qui sont venus grandir les rangs de pôle emploi soit 0,3 % de plus. Si l'on prend les catégories A, B, C, ce sont 23 000 demandeurs d'emploi supplémentaires qui sont dans la galère. Au total, 5 043 200. (...)



**Etats Généraux du Travail Social
Intervention de la CGT**

En faisant parvenir le 8 juillet dernier une convocation pour un comité de pilotage des Etats Généraux du Travail Social se tenant le 22 juillet, le gouvernement montre une nouvelle fois son intention de ne pas respecter l'ensemble des acteurs du travail social et de faire de cette instance une simple chambre d'enregistrement des décisions prises ailleurs. (...)



**Décret sur le Compte Personnel
de Formation
La CGT exige un nouvel arbitrage**

Une fois de plus, le gouvernement donne satisfaction aux exigences du patronat en modifiant le projet de décret sur la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF). En acceptant que les entreprises puissent imputer 50% des rémunérations (même plafonnés) sur les fonds mutualisés dédiés au CPF, le gouvernement réduit d'autant le nombre d'heures de formation finançables et par conséquent les possibilités pour les salariés d'accéder à une formation avec leur CPF. (...)

suite sur : www.cgt.fr

EXIGEONS DES ACTES FORTS POUR SORTIR DE LA CRISE



« **N**ous sommes lucides, ironisait Albert Camus. Nous avons remplacé le dialogue par le communiqué. » Le gouvernement pourrait en dire autant, lui qui ne fait rien d'autre, depuis des mois, que de multiplier les annonces après avoir écouté la seule voix du patronat.

Pour ne pas renoncer aux milliards d'euros de cadeaux du « Pacte de responsabilité » offerts au Medef en tout début d'année, il n'entend plus que d'une oreille : l'autre, celle supposée écouter les attentes et les besoins des salarié-e-s, des privé-e-s d'emploi et des retraité-e-s, semble atteinte de surdité.

Il s'écoute parler et reproche à celles et ceux qui osent ouvrir d'autres voies pour avancer de ne pas vouloir socialement dialoguer, autrement dit de ne pas silencieusement le laisser gouverner.

Ce 7 juillet 2014, après avoir participé à 14 réunions préparatoires de la 3^e Conférence sociale et remis quelque 94 propositions et 5 priorités pour sortir de la crise et relancer la croissance, c'est en toute lucidité que la CGT a choisi de quitter une conférence aux antipodes des réelles préoccupations du monde du travail.

Les salarié-e-s, les privé-e-s d'emploi et les retraité-e-s... eux, vous, nous avons besoin d'une rupture claire avec la politique d'austérité mise en œuvre par le gouvernement, qui, de renoncement en renoncement, se plie aux exigences du Medef et de la finance en érigeant le « Pacte de responsabilité » comme règle d'or.

Les choix opérés depuis plusieurs mois, en plus d'être injustes, sont mauvais socialement et inefficaces économiquement. Chacun peut le vérifier : les inégalités se creusent, la pauvreté ne cesse d'augmenter, le chômage de masse s'installe... Mais la France devrait-elle se résigner à la désillusion, la démobilité et l'usure des salarié-e-s au travail et la déstructuration de la vie sociale ?

Il est scandaleux d'entendre patronat et gouvernement prétendre vouloir augmenter le pouvoir d'achat alors que les mêmes n'ont en tête que de réduire le prétendu « coût du travail », se refusant à augmenter les salaires, les minima sociaux, les pensions et le traitement des agents des services publics, tandis que les négociations annuelles obligatoires sur les salaires sont en panne dans nombre d'entreprises.

Il est temps d'inverser la logique, d'en finir avec les politiques produisant toujours plus de misère, d'injustices, de mal vivre, de mal travail : c'est en respectant les salarié-e-s et en rémunérant leur travail à sa juste valeur, par une autre répartition des richesses qu'ils produisent, qu'une issue à la crise est possible ! En intervenant ensemble, les salarié-e-s ont le pouvoir de conquérir de nouveaux droits !

**« ENSEMBLE
LES SALARIÉ-E-S
ONT LE POUVOIR
DE CONQUÉRIR
DE NOUVEAUX DROITS ! »**

Les propositions très concrètes que la CGT porte pour répondre aux attentes fortes des salarié-e-s visent à obtenir une sortie progressiste de la crise. C'est sur ce socle revendicatif que la CGT construira son intervention en tous lieux, dans les mois à venir, et notamment dans les prochaines négociations à tous les niveaux.

Ces propositions, que le gouvernement et le patronat n'ont pas voulu entendre, nous les mettons en partage, plus que jamais déterminés à être une organisation syndicale utile aux salarié-e-s, qui leur permet de s'engager, de se mobiliser et d'agir dans l'unité pour gagner des avancées sociales, des droits concrets pour leur vie de tous les jours.

Dans cette période particulièrement difficile pour des millions d'entre nous, la CGT est à votre disposition pour permettre l'expression de vos revendications et construire, dans l'unité, les luttes indispensables à toute conquête sociale.

D'ores et déjà, elle met en débat la perspective d'une mobilisation nationale à l'automne dans l'unité la plus large.

POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE GARANTISSANT À CHACUN-E UN EMPLOI DE QUALITÉ

Les choix gouvernementaux et patronaux sont injustes socialement et totalement inefficaces économiquement. Pour sortir de la crise, il est impératif de garantir une véritable «sécurité sociale professionnelle» en concrétisant le droit à un travail pour tous et celui d'accéder à un emploi stable et de qualité. Le droit d'intervenir sur le contenu et les conditions de son travail doit aussi être reconnu à chaque salarié-e !

Pour y parvenir, la CGT propose de :

- ▶ **reconnaître la place du travail** par l'instauration d'un droit d'expression et le renforcement du rôle et des prérogatives des CHSCT ;
- ▶ **donner du contenu à la «Priorité jeunesse» du gouvernement** par la mise à plat de tous les

dispositifs existants pour les moins de 26 ans ; la mise en sécurité sociale de l'ensemble des jeunes sans emploi ni formation, avec une allocation au moins équivalente au montant du RSA ; la mise en place d'un accompagnement individualisé pour tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme ;

- ▶ **lutter contre la précarité** par la sur-taxation des contrats courts et d'intérim et l'instauration de droits transférables afin de ne pas repartir à zéro à chaque nouvel emploi ;
- ▶ **mettre en œuvre un plan pour l'emploi des seniors** : le retour à la retraite à 60 ans est la première réponse au chômage des seniors ! Il convient ensuite de responsabiliser les entreprises en instaurant une obligation de formation après 45 ans, en rendant obligatoire la négociation sur la pénibilité et en taxant les ruptures conventionnelles et les licenciements des seniors.

POUR UNE FORMATION INITIALE ASSURANT LA RÉUSSITE DE TOUS

L'acquisition d'une culture commune permet à chacun-e d'être pleinement citoyen-ne, travailleur-euse, femme et homme émancipé-e. C'est à l'Éducation nationale de garantir à tous ce socle commun de connaissances et de compétences !

Pour y parvenir, la CGT propose de :

- ▶ **renforcer le cadre national des diplômes** pour garantir la reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives ;
- ▶ **ouvrir un chantier sur les droits des apprentis** (rémunération, restauration, transport, qualité de la formation, disponibilité des référents CFA, tutorat pour tous les contrats en alternance, formation des maîtres d'apprentissage...) afin de leur garantir un parcours diplômant ;

- ▶ **renforcer la lutte contre le décrochage scolaire** : Aucun jeune ne doit sortir du système de formation initiale avant 18 ans sans avoir obtenu au moins le premier niveau de certification. Il est nécessaire de renforcer le nombre et la formation des différents intervenants de la communauté éducative (enseignants, directions d'établissement, CPE, médecine scolaire...) et de créer des classes de «remobilisation» permettant au jeune «décrocheur» de bâtir un projet et de retisser son lien à l'école ;
- ▶ **conforter la place de l'orientation scolaire** : les missions des CIO doivent être garanties et développées au sein de l'Éducation nationale par des professionnels ;
- ▶ **lutter contre les discriminations** en reconnaissant la qualification des jeunes lors de l'embauche ; en développant des campagnes de sensibilisation contre l'illettrisme et toutes les discriminations qu'elles soient liées à l'origine, au lieu d'habitation ou au handicap ; et en instaurant une «Action de groupe» permettant aux syndicats d'intervenir juridiquement face aux discriminations.

POUR FAIRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT LE MOTEUR D'UNE EUROPE DE PROGRÈS SOCIAL

Les politiques d'austérité à l'œuvre dans l'ensemble des pays européens conduisent à la récession et à un désastre économique et social. Pour sortir de cette situation très grave, il faut trouver une nouvelle voie pour l'Europe, changer de cap, relancer l'économie de manière massive en Europe, en investissant et en créant un grand nombre d'emplois de qualité !

Pour y parvenir, la CGT propose de :

- ▶ **mettre en place le Plan européen pour l'investissement** proposé par 89 organisations syndicales nationales rassemblées au sein de la Confédération européenne des syndicats (équivalent à 2% du PIB,

soit 260 milliards d'euros par an), qui permettrait de créer 11 millions d'emplois ; réorienter les politiques françaises d'investissement vers des projets visant la création d'emplois de qualité et non des aides à priori ;

- ▶ **lutter contre le dumping social** en unifiant par le haut les droits des salarié-e-s quel que soit leur «statut» ; en créant un «forfait social» pour tous les contrats de travail, payé par l'employeur en France ; et en organisant le contrôle en amont, par les organisations syndicales et les institutions représentatives du personnel, des plans de recrutement et des contrats de travail ;
- ▶ **faire le point sur l'application de la «Garantie jeunesse européenne»** en France ; abonder le Fonds européen lui étant consacré et porter l'objectif qu'il atteigne 20 milliards d'euros en Europe.

POUR **UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE CRÉATRICE D'EMPLOIS** **SUR TOUT LE TERRITOIRE**

L faut en finir avec les remèdes libéraux et le dogme « d'un coût du travail » qui conduisent le pays et son économie dans l'impasse de l'austérité, de la récession et du chômage de masse. C'est d'une politique industrielle créatrice d'emplois sur tout le territoire dont nous avons besoin !

Pour y parvenir, la CGT propose de :

- ▶ **décliner par territoire les 34 plans nationaux d'investissement et les Comités stratégiques de filières**, dans un effort financier partagé entre Etat, entreprises et régions, en prenant en compte les régions désindustrialisées et en engageant les groupes et PME/PMI bénéficiaires de ces plans à investir dans les sites de production et à entamer des négociations, entre partenaires sociaux, sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) par région et dans l'objectif de la production ;

- ▶ **contractualiser et évaluer les aides aux entreprises** par la création d'un Comité national d'évaluation et de suivi des aides publiques décliné aux niveaux national, sectoriel, territorial, et en accordant aux C.E. le droit de suspendre ces aides au niveau des entreprises.
- ▶ **renforcer en quantité et qualité les moyens de La Banque Publique d'Investissement** et créer un pôle financier public ;
- ▶ **mettre en place un Livret d'épargne pour le Développement de l'Emploi et de l'Industrie ;**
- ▶ **établir un mécanisme de sélectivité des crédits bancaires** en fonction des critères sociaux et environnementaux ;
- ▶ **créer un pôle public de l'énergie** permettant de prendre en compte la réponse aux besoins, le droit à l'énergie et la préservation de l'environnement ;
- ▶ **créer un indice du coût du capital** au niveau national et le relayer au niveau européen afin d'élaborer des politiques économiques basées sur l'intérêt général.

POUR **UN GRAND SERVICE PUBLIC** **DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE**

Les inégalités d'accès aux soins et à la santé sonnent l'échec des politiques de santé de ces 30 dernières années. Les personnels de santé, de la prévention et du social sont confrontés à une dégradation continue de leurs conditions de travail, et voient leur éthique professionnelle remise en cause par les coupes budgétaires. Il est urgent de sortir du dogme de la réduction drastique des dépenses et de consacrer les moyens nécessaires à la prise en charge des besoins sanitaires et sociaux nouveaux ou mal couverts afin d'accompagner et de favoriser un développement humain durable !

Pour y parvenir, la CGT propose de :

- ▶ **contractualiser la rémunération des établissements et des activités** non plus à partir d'objectifs financiers mais de santé ;
- ▶ **développer une autre organisation du système** qui conjugue excellence et proximité ;
- ▶ **mettre en place des chambres territoriales de santé** ayant pour mission d'organiser l'ensemble du dispositif sanitaire au plus près du terrain ;
- ▶ **instaurer une politique globale du travail et de la santé** par l'instauration d'un suivi personnalisé et la traçabilité des expositions ; l'arrêt des plans successifs et la mise en place d'objectifs prioritaires pluriannuels ; des droits d'expression des salariés sur leur travail et son organisation ;
- ▶ **reconquérir la Sécurité sociale ;**
- ▶ **ouvrir de véritables négociations sur la pénibilité** dans les branches professionnelles non couvertes par des dispositifs spécifiques afin de s'attaquer réellement à ce sujet.

POUR **POUR DES POLITIQUES PUBLIQUES** **AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

De réduction d'effectifs en diminution de moyens, en passant par la suppression d'implantations, les services publics se réduisent, d'années en années, à peau de chagrin. Avec la réforme territoriale voulue par le gouvernement, la concentration de moyens pour des « projets d'excellence » sur des territoires « de tailles critiques », et des choix stratégiques qui échappent aux institutions représentatives des personnels et aux instances citoyennes élues, les notions d'intérêt général, d'égalité de traitement, d'équité territoriale et la réponse aux besoins vont encore être davantage mises à mal. Rapprocher les services publics des populations est non seulement possible mais urgent !

Pour y parvenir, la CGT propose :

- ▶ **une évaluation des réformes passées et de leurs conséquences sur la vie des citoyen-nes**, avec la création d'une instance dédiée ;
- ▶ **un grand débat public sur la détermination des missions et services publics ;**
- ▶ **l'ouverture de lieux et de droits nouveaux pour l'expression des salarié-e-s et de leurs représentant-e-s ;**
- ▶ **une autre conception de la décentralisation** au service du développement, de l'aménagement du territoire et des solidarités sociales et territoriales ;
- ▶ **une réforme pour une fiscalité plus juste et efficace** par la réhabilitation de l'impôt sur le revenu, la réduction du poids de la TVA, la transformation de la taxe d'habitation et en faisant faire de la fiscalité des entreprises un moteur de progrès.

POUR UNE AUGMENTATION IMMÉDIATE DES SALAIRES DES MINIMAS SOCIAUX ET PENSIONS

La faiblesse des salaires est au centre de la crise que traverse notre pays et tous ceux de la zone euro. Le patronat n'a cessé de diminuer « la masse salariale » et les pensions, de revendiquer – et, hélas, d'obtenir – des exonérations sociales, et de refuser de reconnaître les qualifications. Alors que la rentabilité financière des entreprises est en hausse, la perte de pouvoir d'achat handicape lourdement notre économie. Ce n'est pas la finance qu'il faut rémunérer toujours davantage, mais le travail qu'il faut payer à sa juste valeur !

Pour y parvenir, la CGT propose de :

- ▶ **augmenter immédiatement le Smic à 1700€** pour augmenter le niveau de vie, accroître la consommation et générer de nouvelles ressources pour la protection sociale ;
- ▶ **revaloriser les pensions et les minima sociaux** sur la base de l'évolution du salaire moyen ;
- ▶ **dynamiser les négociations salariales de branches pour reconnaître les qualifications**, en commençant par revaloriser immédiatement les premiers échelons des grilles ;
- ▶ **augmenter le point d'indice des fonctionnaires**, reconnaître les qualifications et débloquer le déroulement de carrière ;
- ▶ **concrétiser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** : à travail de valeur égale, salaire égal.

POUR RÉTABLIR LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Confronté-e-s à une situation économique, sociale et environnementale qui se dégrade, les salarié-e-s ont des attentes fortes et bien des choses à dire sur leurs conditions de travail, le contenu de leur travail, sa reconnaissance et sa rémunération. Le « dialogue social » si souvent mis en avant n'a aucun sens si les salarié-e-s sont empêchés d'intervenir sur les affaires qui les concernent et encore moins s'il débouche sur une aggravation de leurs conditions de travail. Pour que la citoyenneté puisse s'exercer au travail et à partir du travail, il faut tourner le dos au dogme du prétendu « coût du travail » et investir dans l'expression et la reconnaissance des capacités humaines. Un choc de démocratie sociale est non seulement urgent mais nécessaire !

Pour y parvenir, la CGT propose de :

- ▶ **instaurer le principe majoritaire des accords** ;
- ▶ **ne pas laisser un-e salarié-e sans représentant-e du personnel** ;
- ▶ **faire du droit d'expression un droit effectif**, à l'initiative du salarié ;
- ▶ **de nouveaux droits d'intervention pour les salarié-e-s et leurs représentant-e-s** par la définition rigoureuse du licenciement économique dans le Code du travail et la création d'un droit de recours suspensif contre tout plan de suppression d'emplois ; l'information et la consultation des salarié-e-s sur la stratégie de leur entreprise ; le contrôle et l'évaluation des aides publiques ;
- ▶ **reconnaître l'activité syndicale interprofessionnelle par la création de droits** ;
- ▶ **pénaliser les atteintes aux libertés et les discriminations syndicales**.

**VOUS NE VOULEZ PAS EN RESTER-LÀ ! ENSEMBLE, DANS LE SYNDICAT,
NOUS SERONS PLUS FORTS.**

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :
Âge : Profession :
Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr



Réforme territoriale – Réforme de l'État

Une refonte du « modèle français » inacceptable !

Le 3 juin, le Président de la République a présenté une nouvelle carte des régions métropolitaines qui par fusion de certaines passeraient de 22 à 14, schéma contenu dans projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

Le 4 juillet, le Sénat votait ce projet de loi (pour : 184 – contre 129), tout en le vidant de son objet, puisqu'il rejetait l'article 1 proposant la nouvelle carte des régions, maintenant donc les 22 régions actuelles, ainsi que le report des élections régionales et départementales. Ce rejet par le Sénat est clairement un échec pour le gouvernement.

Le 23 juillet, l'Assemblée nationale a adopté ce projet de loi (pour : 261 – contre : 205 – abstention : 85), après avoir notamment refait la carte des régions (13 régions) et reporté les élections régionales et départementales en décembre 2015 !

Le périple parlementaire devrait maintenant se poursuivre à l'automne, après les élections sénatoriales et sans doute un changement de majorité du Sénat, même si la procédure accélérée, qui a été décrétée par le gouvernement, permet de se contenter d'une seule lecture par chambre.

Quelle sera alors la carte définitive des régions ? Nulle ne le sait, mais tout cela confirme l'analyse développée par la CGT d'une réforme inacceptable, tant sur la forme que sur le fond.

Au minimum, pour la CGT, cette réforme territoriale, qui aura des conséquences sur la vie quotidienne de chacun-e, aurait dû être précédée d'une large consultation publique, associant les organisations syndicales de salariés et les principaux acteurs de la société civile. Le gouvernement a choisi de « passer en force », bafouant la démocratie. Ce débat parlementaire « accéléré » et les nombreuses prises de positions d'élus, y compris de la majorité, révèlent bien les limites de cette méthode.

Pour sortir de la crise, les territoires ont plus besoin de davantage de coopération, d'un développement équilibré et cohérent liant « industrie – service – service public » que d'une concurrence entre quelques territoires dits « d'excellence », poussant les autres vers la désertification.

Dans le même temps, le gouvernement a annoncé, le 2 juillet, une nouvelle phase de la réforme de l'État visant à réorganiser celui-ci en fonction de la réforme territoriale, à réduire les dépenses publiques et à soutenir la compétitivité de l'économie.

Dans la logique gouvernementale, l'État n'aurait plus que trois missions : protéger les citoyens les plus fragiles, garantir l'égalité des droits et des chances, et assurer la sécurité et l'exercice des libertés. Le gouvernement annonce clairement une nouvelle revue des missions, pour définir les missions fondamentales de l'État et celles qui devront être abandonnées ou exercées différemment et le niveau pertinent d'exercice. A l'échelon régional, l'État se concentrera sur son positionnement stratégique. Au niveau départemental, le gouvernement privilégie son rôle de proximité vis-à-vis de l'utilisateur et « continuera de veiller à la cohésion sociale et territoriale en offrant un accès rapide à tous les services publics. » Mais pour lui, la proximité des services publics devrait être assurée en particulier par les maisons de service au public et les maisons de l'État. Cette politique conduira à une refonte / réduction des directions régionales déconcentrées, des directions départementales interministérielles, des sous-préfectures et d'autres structures territoriales de l'État. Cette nouvelle réforme touchera aussi la gestion des agents publics et, comme pour les entreprises, des mesures de simplification seront prises tous les six mois.

Pour la CGT, il s'agit d'une réforme d'envergure de l'État et de ses services, définissant un État minimum, au service essentiellement du capital, concentré sur quelques missions, avec une refonte complète des services de l'État au niveau central et en territoire. Au contraire, pour la CGT, il faut réinventer et renforcer l'État stratège, développeur et opérateur, plaçant l'intérêt général au cœur de ses interventions.

Le gouvernement, dans le cadre de sa « politique de l'offre » et pour répondre aux exigences de l'Union européenne et du capital, entend adapter, par une réforme globale, l'organisation institutionnelle de notre pays de l'État aux communes. Cette adaptation aux nouvelles données du capitalisme, de la compétition économique mondiale conduit au renforcement de l'austérité et à l'accroissement des inégalités sociales et territoriales. Dans le même mouvement, le gouvernement accorde de nouveaux cadeaux au patronat avec les 50 milliards du « Pacte de responsabilité » gagés par la réduction des dépenses publiques, la révision des seuils pour les Institutions représentatives du personnel (IRP), la simplification de la vie des entreprises visant pour un certain nombre de mesures à alléger les « contraintes » réglementaires, etc.

C'est tout l'édifice du « modèle français » qui est en jeu.

Cette réforme territoriale et de l'État n'est en aucun cas une priorité face à la crise.

Les citoyens, les salariés attendent d'autres « réformes », qui, elles, sont par contre urgentes.

La CGT les appelle à se mobiliser pour gagner ces « réformes » répondant à leurs besoins, pour relancer l'industrie, rénover les services publics, développer l'emploi, augmenter le pouvoir d'achat.

Montreuil, le 24 juillet 2014



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 10 juillet 2014

Serge LASVIGNES
Secrétaire Général du Gouvernement
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans le cadre du dialogue social, deux CT Centraux des DDI étaient prévus les 5 juin et 10 juillet 2014. **Nous déplorons l'annulation de ces deux réunions qui sont des instances de dialogue social importantes pour le personnel.** Le CT prévu le 10 juillet est remplacé par une réunion dite informelle.

La CGT avait porté **un projet d'accord-cadre sur l'Hygiène, la Sécurité et les Conditions de Travail** sur lequel vous aviez donné votre accord de principe. Ce point devait être inscrit **à l'ordre du jour du CT de ce jour.** Nous constatons à **nouveau qu'il a été annulé.**

La CGT dénonce cette méthode qui illustre la manière dont le gouvernement considère les personnels et leurs représentants.

Par ailleurs, sans aucune concertation préalable le conseil des ministres du 2 juillet 2014 annonce une nouvelle étape de la réforme de **l'Etat, qui sera menée de manière complémentaire et dans le même calendrier que la réforme territoriale, d'ici 2017.**

Les conséquences porteront sur l'organisation de l'Etat, les missions et les emplois. Ces réformes seront conduites sous **l'autorité du ministre de l'Intérieur.** Les personnels sont **d'autant plus inquiets qu'ils subissent depuis des années les politiques menées au titre de la RGPP et de la MAP.**

C'est pour cela que la CGT exige l'ouverture d'un espace réel de débat et de concertation avec l'ensemble des représentants des personnels. Elle demande également l'ouverture d'un débat public sur la finalité de ces réformes.

La CGT déplore dans ces conditions l'absence du Secrétaire Général du Gouvernement qui aurait pu être un acteur important pour ouvrir le débat nécessaire.

Comme vous ne pouvez pas apporter d'éléments de réponse aux préoccupations des personnels, et que la réunion informelle n'est pas le cadre pour en débattre, la CGT a décidé de quitter la séance.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, l'expression de ma considération distinguée.

Pour les membres CGT du CT Central des DDI,
Patrick HALLINGER
Secrétaire National de l'UGFF-CGT

Pour une direction humaine des ressources humaines

Jamais les mots «conditions de travail», «qualité de vie au travail» n'ont été autant prononcés. Ils figurent dans tous les discours officiels, y compris celui de prise de fonctions de notre ministre de l'Écologie Madame Royal qui a assuré qu'elle y veillerait mais n'a toujours pas répondu à la demande de rendez-vous des quatre syndicats (dont la CGT) représentés au CHSCT, qui date pourtant de mai.

Jamais non plus la prévention en milieu de travail, y compris celle des risques psychosociaux, n'a été aussi chouchoutée en paroles et en écrits. La CGT a d'ailleurs signé le protocole national et approuvé l'instruction ministérielle de mise en œuvre pour le MEDDE et le MLET après avoir grandement contribué à son amélioration.

Mais les mots ne suffisent ni à améliorer les conditions de travail ni à cacher leur dégradation. En administration centrale, la DRH qui devrait être exemplaire sur le sujet impose chaque jour à de nombreux agents, par services entiers, une surcharge de travail qui n'est pas compensée par une gratification proportionnée à leurs efforts. La CGT prend en particulier position contre l'accroissement permanent des tâches de nos collègues des sous-directions MGS et GAP, et pour la reconnaissance de leur travail.



Nos collègues de la DRH qui nous payent ne sont pas assez payé-e-s.

Nos collègues de la DRH qui nous priment ne sont pas assez primé-e-s.

Nos collègues de la DRH qui nous gèrent ne sont pas bien géré-e-s.

Le syndicat CGT d'administration centrale demande pour nos collègues de GAP et de MGS des mesures immédiates de protection et de reconnaissance du travail accompli.

Un peu d'histoire : chronique d'un désastre annoncé (l'ONP)

La DRH a été réorganisée en 2010 dans la perspective du rattachement à l'ONP (Office national de la Paye) censé incarner la rationalisation et la réduction des coûts par une mutualisation interministérielle de la gestion de la paye des agents de l'État.

La CGT ne pouvait pas être d'accord avec un tel projet dont le but était de supprimer plus de 4000 emplois dans les services RH des ministères et à la direction générale des finances publiques.

De plus, ce projet nécessitait la création dans chaque ministère d'un système centralisé de paye (SIRH, système d'information des ressources humaines qui devait être rattaché au progiciel de l'ONP) induisant une gestion des personnels trop éloignée des agents pour être efficace et humaine (c'est dans la perspective de ce raccordement que la gestion de la paye de tous les agents de catégorie A, quelle que soit leur affectation, est remontée en administration centrale ces derniers mois).

Enfin, la réalisation du progiciel SI-Paye de l'ONP était déléguée à des prestataires privés, sans pilotage réel de l'administration qui a laissé se dégrader sa compétence informatique.

Sans surprise pour la CGT, le coût exorbitant du projet, son ambition trop élevée pour être réalisable, son manque de fiabilité, son absence de pilotage stratégique ont fini par éclater dans le rapport Marzin (directeur de la DISIC¹), longtemps tenu secret, et le Premier ministre a décidé, avec raison selon nous, d'y mettre fin.

Le coût global de cette aberration est estimée pour le contribuable à environ un milliard d'euros en incluant tous les frais (indemnités de rupture pour les prestataires, progiciels, raccordement des ministères...). Aujourd'hui le bruit court que le phénix ONP cherche à renaître de ses cendres... notre syndicat appelle à la prudence et à la fin du gaspillage d'argent public sous prétexte de faire des économies !

Suite de l'histoire au niveau local : une galère dont il ne faut pas parler

Les sous-directions GAP (Gestion administrative et paye) et MGS (Modernisation et gestion statutaires) de la DRH, organisées dans l'optique de ce raccordement à l'ONP et selon une logique de division extrême du travail dénoncée par la CGT, sont chargées des tâches en principe intéressantes (et fort utiles) de gestion et de paye du personnel.

Nos collègues en poste dans ces deux sous-directions nous payent, nous promeuvent, nous bonifient, nous mutent...

Nous déplorons des erreurs, parfois, et des retards, souvent. Ce dont nous devons cependant avoir conscience, c'est que celles et ceux qui nous gèrent et qui nous payent doivent faire des miracles tous les jours pour y parvenir. Merci à elles. Merci à eux.

Ils doivent utiliser un logiciel, REHUCIT, dont la conception elle aussi déléguée au secteur privé n'a pris en compte ni les évolutions informatiques récentes ni l'expertise des personnels ni la logique administrative. Son fonctionnement reste problématique mais en changer pour mettre un place un nouveau système intégré nécessiterait un investissement en temps, en travail et en argent quasi insurmontable. Les agents qui l'utilisent devraient donc être tout spécialement chouchoutés : en nombre suffisant pour pouvoir compenser «à la main» les insuffisances du progiciel, bien formés, écoutés lorsqu'ils font part de leurs difficultés ou proposent des améliorations, remerciés concrètement de leurs efforts. Or, la reconnaissance n'est pas au niveau du travail accompli, ni de son importance pour toute la communauté de travail, ni des difficultés rencontrées. L'attribution d'une prime en 2011 a été si inégalitaire qu'elle a entraîné plus de discorde que de satisfaction.

Il est urgent de reconnaître... que les agents et leur travail doivent être reconnus

La CGT avait demandé que les agents de GAP, soumis à de fortes contraintes résultant de la réorganisation imposée de 2010, perçoivent l'ITM, l'indemnité temporaire de mobilité, comme leurs collègues des SD affectés dans les PSI. La DRH ne l'a pas voulu, arguant que son attribution n'était pas justifiée par des difficultés à pourvoir les postes. Eh bien maintenant, il y en a, de telles difficultés.

1 DISIC : direction interministérielle des systèmes d'information et de communication.

C'est pourquoi, et ceci dans les deux sous-directions, de nombreux agents sont de jeunes stagiaires issu-e-s de concours récents (il y en a encore quelques uns), ou des personnels en détachement ou en PNA ou vacataires... bref, qui n'ont pas choisi leur affectation et ne s'attendaient pas à devoir affronter un rythme de travail effréné, des urgences permanentes, des outils informatiques insuffisants, dans une structure administrative incroyablement compliquée et perpétuellement mouvante.

Car à quel prix nous gère-t-on ? Les agents ont à cœur de bien travailler. Ils font le maximum. Mais le manque d'effectif, le turn over (qui est en soi un indicateur de mal être), la mauvaise qualité des outils les obligent à subir des conditions de travail dégradées, des délais insoutenables et trop souvent un management agressif.

À tous les niveaux, y compris dans l'encadrement, cet état de fait génère du stress, des heures écrêtées, de l'épuisement, de l'anxiété (en particulier de ne pas être titularisé-e, ou pas intégré-e pour les nouveaux et nouvelles arrivant-e-s)... et du découragement, souvent, d'entendre plus de critiques de ce qui n'est pas fait que d'éloges de ce qui l'est, c'est-à-dire le maximum.

Les mesures à prendre ne sont pas irréalistes

La CGT soutient aujourd'hui que cela ne peut plus durer. Nous demandons pour nos collègues de GAP et de MGS des mesures immédiates de protection et de reconnaissance du travail accompli :

- la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques psychosociaux,
- une formation de bonne qualité basée sur l'écoute des agents et le recensement de leurs besoins,
- la mise à disposition d'outils informatiques performants et leur amélioration lorsque c'est nécessaire,
- l'augmentation du nombre de postes lorsque le besoin existe et un plan de recrutement assorti de mesures de valorisation des emplois pour les rendre attractifs et privilégier un travail de qualité plutôt que le productivisme,
- un plan de requalification de C en B et de B en A,
- l'attribution d'une prime exceptionnelle en priorité aux agents de catégorie B et C pour tenir compte des charges et délais de travail imposés,
- l'attribution d'une NBI fonctionnelle aux gestionnaires de catégorie C et B,
- le contrôle des temps de travail afin d'éviter les dépassements répétés et importants,
- une réflexion collective, incluant les personnels, sur l'organisation du travail et les améliorations à y apporter, dont les conclusions seront soumises à l'avis du CHSCT et des comités techniques compétents.

GAP et MGS sont emblématiques mais d'autres services de la DRH sont soumis à une intensité du travail excessive.

Et si ce numéro est consacré à la DRH, nous n'ignorons pas que d'autres services mériteraient d'être cités. En particulier, dans la période actuelle de déménagement, les agents de SPSSI et tout particulièrement d'ATL. Nous y reviendrons dans une prochaine «Chronique». Quel que soit votre service, n'hésitez pas à témoigner.



Progiciels, logiciels, informatique, réseaux...

Mais quelle est donc la fonction essentielle des technologies dans le travail ?

Elles doivent nous délester des tâches pénibles ou répétitives, être utiles (pour les utilisateurs, les usagers), utilisables (par leur simplicité, leur ergonomie, leur convivialité) et acceptées (dans le contexte professionnel ou culturel). Mais quand une technologie déroge à ces règles, elle devient une charge et un risque pour la qualité du travail et la santé des salarié-e-s.

Dans cette dernière catégorie, que nous connaissons malheureusement trop bien, les marges de manœuvre sont limitées, la technologie dicte le travail et l'agent doit suivre un processus prédéterminé laissant peu de place aux innovations, au droit à l'erreur.

La CGT demande que les comités techniques et les CHSCT soient systématiquement consultés dans les décisions et les choix des nouveaux outils informatiques, car ceux-ci ont une incidence directe sur le travail et la santé des personnels. C'est d'ailleurs ce que prévoit l'article 57 du décret du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Pour l'informatique au quotidien, nous constatons tous les jours que l'accès aux imprimantes partagées est lent et problématique, que « *ce programme ne répond pas – terminer maintenant* » s'affiche bien trop souvent lorsque nous rédigeons un texte, que les disques partagés où nous stockons les documents disparaissent par périodes, que les imprimantes déconn...ectent, que nous devons éteindre et rallumer nos ordinateurs pour les retrouver (il arrive que cela ne marche pas)...

La CGT demande qu'un plan d'amélioration de l'informatique et de la bureautique en administration centrale soit présenté au comité technique d'AC et au CHSCT.

La Cour des Comptes ne compte pas ses m²

Le «Canard enchaîné» du 9 juillet 2014 nous apprend que la Cour des Comptes a obtenu de France Domaine une dérogation pour que la surface utile nette moyenne de ses locaux (la fameuse SUN au nom de laquelle on nous entasse en Séquoia dans des bureaux à 3 ou 4 avec des portes dans le dos et des portes sous le nez) soit de 16m² par agent au lieu de 12m² pour nous (et les autres). Et, en plus, que les surfaces d'archives ne soient pas prises en compte dans le calcul de la SUN.

Vous savez, la Cour des Comptes, c'est elle qui dans son «*Rapport annuel sur la situation et les perspectives des finances publiques*» reconnaît que l'État a certes consenti bien des efforts («*stabilité globale des effectifs, poursuite du gel du point d'indice et réduction de l'enveloppe des mesures catégorielles*») toutefois «*insuffisants pour atteindre les objectifs ambitieux*» de baisse du déficit public. Et qui préconise donc, en plus, une «*hausse de la durée effective du travail dans les administrations*» «*par exemple en rétablissant la journée de carence en cas de maladie, éventuellement augmentation de la durée légale*».

Et oui, il n'y a pas que nos imprimantes en réseau qui déconn...ectent. Monsieur Migaud, président de la Cour des Comptes, devrait aller faire un tour à GAP pour vérifier que les fonctionnaires travaillent, même quand on ne leur réserve pas comme à lui des bureaux avec une SUN de luxe en plein Paris.



Ben ça, c'est la Cour des Comptes



Et ça, c'est chez nous

Un nouvel outil comptable dans un contexte de réduction des moyens

Rendre compte de notre activité : sur le principe la CGT est d'accord...

Pour la CGT, il est normal que les salariés des services publics rendent compte de leur activité à la population, bénéficiaire de nos missions. Il est aussi normal de rendre compte de l'utilisation des moyens humains et matériels consacrés à nos activités, de manière à tendre vers le meilleur ajustement de nos prévisions (budgets, devis) au temps effectivement passé sur nos affaires.

... mais pas pour réduire les missions de service public !

La méthode choisie par l'administration pour ce rendu-compte est l'alimentation individuelle de l'outil Sigma. Celui-ci participe de la mise en place d'une comptabilité analytique. Celle-ci se met en place dans un contexte où la réduction des dépenses publiques est un objectif prioritaire du gouvernement, un axe majeur de sa politique d'austérité (50 milliards de réduction de dépenses publiques d'ici 2017, du jamais vu !). La CGT a déjà souligné et rappelle le risque d'une utilisation par l'administration du rendu-compte des agents non pas pour mieux satisfaire les besoins sociaux mais plutôt pour servir l'objectif de réduire budgets et effectifs.

Un risque de mise en concurrence des missions



SIGMA permettra éventuellement à l'administration de comparer pour chaque activité le rapport « temps réellement passé » sur « temps prévu ». La tentation pourrait être grande de juger de ce critère pour développer ou au contraire réduire certaines activités. Pour la CGT, ce n'est évidemment pas ce type de critère qui devra guider la stratégie du Cerema mais bien les priorités des besoins sociaux à satisfaire.

Ajoutons que les habitudes de travail (modalités de financement, de prise de commande, de pilotage...) peuvent varier selon les domaines et les commanditaires. Or, dans Sigma, il ne sera pas tenu compte de ces réalités différentes dans les activités du Cerema, qui seront toutes comparées et mises sur le même plan. **Le risque est que Sigma accentue un pilotage comptable de l'activité du service au détriment d'une approche axée sur la réponse aux besoins sociaux et des spécificités de chaque domaine et commanditaire.**

Le choix de l'accumulation de logiciels alimentés par chaque salarié

Par ailleurs, la CGT s'interroge sur le choix de l'administration d'avoir systématiquement recours à des outils informatiques avec saisie individuelle des agents. D'autres solutions pourraient être étudiées, qui éviteraient que chacun doive se former à une multitude d'outils et qui permettraient peut-être un pilotage plus humain et collectif.

Une adaptation à la baisse de la part des agents en support de la production

La tendance à privilégier des outils informatiques avec saisie individuelle, dont SIGMA est le dernier né, peut également être interprétée comme **une réponse de l'administration à la diminution des effectifs dans les missions supports de la production, diminution encore plus rapide dans les 11 services ces dernières années que celle qui a touché les activités de production.** La CGT refuse cette opposition entre missions supports et production. Ces deux versants de l'activité générale du service sont complémentaires. Ainsi, en l'absence d'agents dont les missions pourraient être de permettre aux chargés d'études de se concentrer sur le versant technique de leur métier, ces derniers voient la part relative des activités support dans leur temps de travail augmenter. Enfin, les activités support sont très importantes et nécessitent une technicité, une expertise : cela justifie pleinement le maintien et le développement d'un personnel dédié.

Une utilisation possible pour évaluer les agents

SIGMA peut être utilisé pour l'évaluation des salariés par leur supérieur hiérarchique. Dans le contexte actuel, marqué par une rémunération et un déroulement de carrière qui varient de plus en plus selon l'appréciation du supérieur sur la façon de servir de l'agent, la CGT pointe le risque que des indicateurs tels que la part relative du temps passé en production par rapport aux activités support, ou encore le dépassement par un agent du temps prévu pour réaliser sa prestation, servent à mettre en concurrence les salariés. La direction du Cerema, qui affirme que tel n'est pas le but de l'outil, semble oublier la relation de subordination qui lie le salarié à son supérieur hiérarchique ainsi que l'éventualité d'une utilisation à mauvais escient de l'outil par des supérieurs hiérarchiques.

Tous les quarts de journée ne se valent pas...

Les salariés doivent renseigner leur activité par quart de journée. Or, **tous les quarts de journées ne sont pas égaux**, selon la durée journalière de travail (7h42 en modalité 4 bis, 7h12 en modalité 2 bis par exemple), selon le temps partiel de l'agent (Le temps partiel peut s'appliquer en réduction de la durée journalière de travail), selon l'organisation personnelle de l'agent, qui peut choisir de faire des longues journées certains jours pour bénéficier de récupérations ou pour travailler moins longtemps d'autres jours. Sans parler bien sûr de la non prise en compte des heures supplémentaires, rémunérées ou non (correspondant pour partie à l'écêtement du temps de travail)...

Des temps déclarés soumis à la validation hiérarchique...

Le supérieur hiérarchique direct doit valider le temps passé de ses agents. Cette disposition de l'outil nous interroge : dans un contexte où il est déjà difficile pour les agents en situation d'encadrement de conserver une activité technique de production, de gérer l'équipe (plan de charge, validation des horaires...) et de participer à l'animation de la thématique, c'est une nouvelle tâche administrative qu'on leur demande, qui plus est superflue. En effet, si l'agent a renseigné son temps passé sur une semaine donnée, on voit mal pourquoi le supérieur doit valider, puisque celui-ci ne sait a priori pas mieux que l'agent l'emploi du temps de ce dernier. À moins que cette disposition vise à ce que les supérieurs hiérarchiques puissent corriger ou faire corriger à posteriori la saisie des agents de manière à ce que les remontées du logiciel soient conformes, non à la réalité, mais aux objectifs fixés... En effet, puisque l'administration prévoit que les exploitations de l'outil pourront contribuer au pilotage des directions, il ne serait pas étonnant que des stratégies se mettent en place pour que les remontées ne défavorisent pas les activités des salariés en cas d'arbitrages.

Avec la CGT, soyons vigilants

La CGT est vigilante à l'utilisation qui est et sera faite de Sigma et invite dès maintenant les agents qui subiraient des pressions abusives pour le remplissage ou qui constateraient des utilisations anormales à nous contacter. Nous les défendrons et alerterons la direction sur les abus constatés. Nous serons également vigilants dans les instances du Cerema pour que les données issues de Sigma ne soient pas utilisées pour arbitrer entre les missions de notre service. N'hésitez pas à contacter vos représentants !





DECLARATION COMMUNE

Les organisations syndicales de retraités UCR-CFDT – UNAR-CFTC – UNIR CFE/CGC – UCR-CGT- FGR/FP – UNSA RETRAITES – UCR-FO , réunies le 23 Juin 2014, attirent une nouvelle fois l'attention du Gouvernement sur la situation des retraités.

Pour la première fois, depuis des années, non seulement les retraites ne sont pas revalorisées mais les retraités doivent faire face au gel des pensions jusqu'en Octobre 2015.

Cette décision qui ne fait qu'aggraver la situation des retraités dans l'ensemble n'est pas acceptable.

Elles rappellent que le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement présenté au Conseil des Ministres du 3 Juin 2014 devrait être soumis à l'Assemblée Nationale à l'automne.

Dans cette perspective, les organisations syndicales de retraités réaffirment leur volonté de voir aboutir cette loi et demandent à être informées de la rédaction des décrets et de sa mise en place, comme elles l'ont été tout au long des groupes de travail qui ont permis d'aboutir à ce projet de loi.

Cependant, elles dénoncent la remise en cause du deuxième volet de la loi consacré aux établissements pour personnes âgées dépendantes.

Elles rappellent également leur exigence, que la taxe de 0,3% (CASA) à laquelle ont été soumis les seuls retraités, soit intégralement consacrée à l'aide à l'autonomie.

Pour les organisations syndicales de retraités

Jacqueline VALLI – Présidente de l'UNAR-CFTC

UNAR CFTC 128, avenue Jean Jaurès 93697 PANTIN Cedex Tel : 0173304978 – unar@cftc.fr

CFDT retraités 47/49, avenue Simon Bolívar 75950 PARIS Cedex 19 – Tél :0156415520 contact@retraites.cfdt.fr

UCR CGT 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL Cedex Tél : 0148188461 – ucr@cgt.fr

UCR FO 141, avenue du Maine 75680 PARIS Cedex 14 Tél : 0140528443 – dhotte@force-ouvriere.fr

UNIR CFE/CGC 59 rue du Rocher 75008 PARIS - Tél 0155301327 - unir@cfecgc.fr

UNSA retraités 21, rue Jules Ferry 93177 BAGNOLET Cedex tél : 0148188894 – unsa-retraites@unsa.org

FGR FP 20, rue Vignon 75009 PARIS Tel : 0147428013 – fgrfp@wanadoo.fr

Pantin, le 8 Juillet 2014



Madame Laurence ROSSIGNOL

Secrétaire d'Etat chargée de la famille
des Personnes Agées et de l'Autonomie
Ministère de la Santé
14, avenue Duquesne 75350 PARIS RP

Madame la Ministre,

Les organisations syndicales de retraités UCR/CFDT- UNAR/CFTC – UCR/CGT – UCR/FO – UNIR CFE/CGC – FGR /FP UNSA retraités, réunies le 23 Juin dernier tiennent à attirer votre attention sur le projet de loi relatif au vieillissement.

Les organisations syndicales de retraités vous rappellent la nécessité pour elles d'être consultées sur un projet auquel elles ont largement participé dans le cadre des groupes de travail et demandent à être informées de la teneur des décrets qui découleront de cette loi.

Elles réaffirment le rôle et la place des retraités dans la société. Elles demandent à être présentes à tous les niveaux de la gouvernance des instances créées dans le cadre de la nouvelle loi, du local au national.

Dans la perspective de ce texte qui a été présenté au Conseil de Ministres du 3 Juin, nous sollicitons une audience début Septembre, afin de pouvoir évoquer avec vous nos préoccupations relatives à la mise en place de ce projet.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'Inter UCR

Jacqueline VALLI – Présidente de l'UNAR CFTC

UNAR CFTC 128, avenue Jean Jaurès 93697 PANTIN Cedex Tel : 0173304978 – unar@cftc.fr

CFDT retraités 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19 – Tél :0156415520 contact@retraites.cfdt.fr

UCR CGT 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL Cedex Tél : 0148188461 – ucr@cgt.fr

UCR FO 141, avenue du Maine 75680 PARIS Cedex 14 Tél : 0140528443 – dhotte@force-ouvriere.fr

UNIR CFE/CGC 59 rue du Rocher 75008 PARIS - Tél 0155301327 - unir@cfecgc.fr

UNSA retraités 21, rue Jules Ferry 93177 BAGNOLET Cedex tel : 0148188894 – unsa-retraites@unsa.org

FGR FP 20, rue Vignon 75009 PARIS Tel : 0147428013 – fgrfp@wanadoo.fr

Pantin, le 8 Juillet 2014



REATE/ATE

BULLETIN D'INFO DE L'UGFF-CGT

10 JUILLET 2014 >>> UN NOUVEAU CT CENTRAL DES DDI ANNULÉ !

Lettre ouverte au Secrétaire Général du Gouvernement

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans le cadre du dialogue social, deux CT Centraux des DDI étaient prévus les 5 juin et 10 juillet 2014. Nous déplorons l'annulation de ces deux réunions qui sont des instances de dialogue social importantes pour le personnel. Le CT prévu le 10 juillet est remplacé par une réunion dite informelle.

La CGT avait porté un projet d'accord-cadre sur l'Hygiène, la Sécurité et les Conditions de Travail sur lequel vous aviez donné votre accord de principe. Ce point devait être inscrit à l'ordre du jour du CT de ce jour. Nous constatons à nouveau qu'il a été annulé.

La CGT dénonce cette méthode qui illustre la manière dont le gouvernement considère les personnels et leurs représentants.

Par ailleurs, sans aucune concertation préalable le conseil des ministres du 2 juillet 2014 annonce une nouvelle étape de la réforme de l'Etat, qui sera menée de manière complémentaire et dans le même calendrier que la réforme territoriale, d'ici 2017.

Les conséquences porteront sur l'organisation de l'Etat, les missions et les emplois. Ces réformes seront conduites sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Les personnels sont d'autant plus inquiets qu'ils subissent depuis des années les politiques menées au titre de la RGPP et de la MAP.

C'est pour cela que la CGT exige l'ouverture d'un espace réel de débat et de concertation avec l'ensemble des représentants des personnels. Elle demande également l'ouverture d'un débat public sur la finalité de ces réformes.

La CGT déplore dans ces conditions l'absence du Secrétaire Général du Gouvernement qui aurait pu être un acteur important pour ouvrir le débat nécessaire.

Comme vous ne pouvez pas apporter d'éléments de réponse aux préoccupations des personnels, et que la réunion informelle n'est pas le cadre pour en débattre, la CGT a décidé de quitter la séance.

Les membres CGT du CT Central des DDI.

Réunion informelle du 10 juillet avec la Direction des Services administratifs et financiers du SGG :

Y participaient pour la CGT :

✚ Didier HOREAU,
✚ Patrick HALLINGER,
✚ Marc ASTASIE

A l'issue de notre intervention, les autres organisations syndicales ont appuyé notre démarche sans quitter la séance.

En réponse, la Directrice des services administratifs et financiers a reconnu un problème d'articulation entre le CT des DDI et les réformes les impactant ainsi que les carences en matière de dialogue social. Des travaux sont en cours, nous dit-elle, pour définir l'instance de concertation compétente.

Mais quelle confusion avec la multiplicité des tutelles : ministère de l'intérieur, service du Premier ministre, secrétariat d'Etat à la réforme de l'Etat, ministère de la Fonction publique. (cf. le communiqué du conseil des ministres du 2 juillet). Ce qui est clair c'est la volonté gouvernementale de poursuivre sur la voie des suppressions de missions publiques et d'emplois dans un calendrier d'ores et déjà défini d'ici 2017. Faudrait-il que les organisations syndicales accompagnent de telles orientations de casse de service public avec ses conséquences sur les personnels ?

Une réunion intersyndicale est prévue début septembre afin de définir des modalités d'actions dans l'intérêt des personnels.

Tandis que nous étions convoqués dans les locaux de France Stratégie dans une salle baptisée Joliot-Curie (héritage sans doute d'un autre temps), il était assez cocasse de lire le logo de cet organisme : « Evaluer, Anticiper, Débattre et Proposer ».

Alors que la méthode gouvernementale, supprime ces quatre verbes en les remplaçant par « Imposer...sans concertation »....

Avant de quitter la salle, nous avons eu un autre exemple de l'embrouillamini avec les frais de déplacement. Aujourd'hui quatre dispositifs récemment élaborés s'appliquent : un arrêté interministériel vise les personnels des DDI lorsque ceux-ci répondent à un déplacement pour le compte de la DDI et trois autres arrêtés ministériels (Intérieur, Agriculture, Finances), tous différents par leur contenu, concernent les déplacements des agents des DDI du fait des ministères d'origine...

Pour information

Communiqué du Conseil des Ministres du 2 juillet 2014 sur la réforme de l'Etat

Le Premier ministre, le secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification, le ministre de l'intérieur et la ministre de la décentralisation et de la fonction publique ont présenté l'action du Gouvernement pour la réforme de l'État.

Le conseil des ministres du 2 juillet 2014 marque ainsi le lancement d'une nouvelle étape de la réforme de l'État, qui sera menée de manière complémentaire et dans le même calendrier que la réforme territoriale, d'ici 2017.

L'État doit, aujourd'hui plus que jamais, protéger les citoyens les plus fragiles, garantir l'égalité des droits et des chances et assurer la sécurité et l'exercice des libertés. Face au triple défi de la nouvelle organisation des territoires, de la réduction de la dette et de la dépense publique dans le cadre des engagements européens de la France et du soutien à la compétitivité de l'économie, l'État doit se transformer pour préparer dès aujourd'hui l'État dont nous aurons besoin demain : un État ouvert qui associe la société civile à la définition de son action et qui mobilise toutes les opportunités offertes par le numérique ; un État exemplaire en termes de qualité du service rendu, d'efficacité et de sobriété dans les dépenses publiques ; un État qui valorise tout le potentiel de ses agents.

Le premier temps de la réforme concerne des chantiers à engager en priorité. Le Premier ministre a ainsi confié au ministre de l'intérieur, en lien avec le secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification, le soin de conduire la réforme de l'administration territoriale de l'État en parallèle de la réforme de la carte territoriale, dans un souci de cohérence et de lisibilité de l'action de chacun de ses échelons.

A l'échelon régional, l'État se concentrera sur son positionnement stratégique. Son organisation coïncidera avec les 14 futures grandes régions. Un schéma de réorganisation sera proposé par le ministre de l'intérieur avant la fin du premier trimestre 2015. A l'échelon départemental, l'État verra ses responsabilités régaliennes et opérationnelles confortées dans son rôle de proximité vis-à-vis de l'usager et continuera de veiller à la cohésion sociale et territoriale en offrant un accès rapide à tous les services publics. Il s'adaptera à la nouvelle donne créée par l'émergence des métropoles et le renforcement des intercommunalités. Des points de contact de proximité, avec les maisons de service public et les maisons de l'État, garantiront, à une échelle plus petite, infra-départementale, un accès facilité à toutes les administrations.

Une revue des missions des administrations centrales et déconcentrées sera conduite pour identifier celles qui relèvent des missions fondamentales de l'État et celles qui doivent être abandonnées ou exercées différemment. Cette revue des missions devra également déterminer leur niveau pertinent d'exercice et mettre en adéquation les responsabilités et les moyens d'action des services.

Pour donner aux responsables locaux des services de l'État tous les moyens d'agir de manière adaptée et réactive, le mouvement de déconcentration sera relancé. La charte de la déconcentration de 1992, texte fondateur de l'organisation territoriale de l'État et des relations entre administrations centrales et déconcentrées, sera revue. Les gestionnaires locaux verront leur responsabilité renforcée notamment en matière de gestion des ressources humaines et de gestion budgétaire, et toute forme de mutualisation entre services permettant des économies sera encouragée. L'harmonisation des conditions de travail et de rémunération des agents travaillant dans les services interministériels sera poursuivie.

Dans le même temps, la simplification des procédures et des démarches sera accélérée. Tous les six mois, un nouveau train de mesures, inspirées par les acteurs économiques et les citoyens, sera adopté et mis en œuvre par le Gouvernement. Les projets les plus novateurs pourront bénéficier du programme d'investissements d'avenir.

Ces chantiers prioritaires s'intégreront à la réforme d'ensemble que le Premier ministre a demandée au secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification d'élaborer avec l'ensemble des ministres. Il s'agira de répondre à la question suivante : quelles réformes engager aujourd'hui pour construire l'État que nous voulons dans 10 ans ? Pour nourrir la réflexion, le secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification a été mandaté pour organiser un débat public associant les citoyens, les forces vives, les syndicats, les élus et les ministres portant notamment sur les valeurs, les missions et les modes d'intervention de l'État.

Début 2015, le plan d'action du Gouvernement pour la réforme de l'État jusqu'en 2017 sera arrêté.

Cette réforme sera conduite dans le souci constant d'associer les agents de l'État et leurs représentants, au travers notamment d'une instance permanente de dialogue social qu'animera la ministre de la décentralisation et de la fonction publique. La grande conférence sociale des 7 et 8 juillet définira, avec les partenaires sociaux, le cadre permettant de conduire une concertation sur les réformes territoriales, tant au niveau national que local, avec les confédérations syndicales, les organisations professionnelles et les fédérations de fonctionnaires. La négociation engagée sur la qualité de vie au travail sera l'occasion d'aborder l'ensemble des moyens permettant la conduite de démarches participatives et collectives autour des projets de service et de démarches locales d'amélioration des conditions de travail, ainsi que la consécration d'un droit d'expression des agents. De même, la nouvelle négociation qui s'engage sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations a vocation à déboucher sur une rénovation du statut de la fonction publique qui accompagnera la réforme de l'État.

L'État est notre bien commun. Sa transformation continue, au service des Français, contribue à la prospérité du pays et à la vitalité des valeurs qui sont au cœur du pacte Republicain.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Ministères de l'Ecologie et du Logement : 2015, effectifs et moyens seront soumis à nouveau à une cure d'amaigrissement !

Les annonces de Bercy sur le projet de loi de finances 2015 amputent le budget du ministère de l'écologie (MEDDE) de plus de 400 M€ (-3,37 % sur 2014) et réduisent de 834 les effectifs du MLET et du MEDDE ! Ces annonces pour 2015 suivent les annulations de crédits de la loi de finances rectificative 2014 qui vient d'être votée : 288 M€ au MEDDE et 77 M€ au ministère du logement (MLET).

Au nom du financement du pacte de « responsabilité », ces réductions mettent en cause l'emploi et la réalisation des missions de service public assurées par les personnels des deux ministères. D'année en année, ces réductions se cumulent : depuis 2007, 20 000 postes supprimés. Dans les territoires, les missions techniques des services ministériels (DREAL, DIR, DIRM...), des DDT-M, et des établissements publics (CEREMA, VNF, ONCFS, ONEMA, Météo-France...) sont réduites à « peau de chagrin » ou menacées (DGAC). Autant d'ouvertures aux privatisations, aux sous-traitances renforcées.

Les citoyens et les personnels devraient se contenter de discours ronflants sur « l'Etat stratège », ou sur les transitions écologique et énergétique, mais sans moyens publics à hauteur des besoins. Les agents, à tout niveau hiérarchique, subissent des pressions d'abandon de missions ou d'installation permanente dans le mode « dégradé ». Leur pouvoir d'achat est en chute libre et les « mesures catégorielles » sont dérisoires pour le plus grand nombre.

La réforme territoriale du projet de loi gouvernemental bouscule les services des collectivités locales, mais affectera aussi l'organisation des services de l'Etat dans les départements et régions. Ces derniers ont déjà subi RGPP et RéATE : aujourd'hui la MAP (modernisation de l'action publique) et les simplifications en cours ou prévues déstabilisent.

Or pour la CGT, les politiques publiques ont un rôle essentiel à tenir pour le développement économique, social, écologique, en garantissant un accès égal aux services publics dans tous les territoires. La CGT, avec FO et FSU, ont quitté la Conférence sociale pour dénoncer une feuille de route écrite par avance par le Premier ministre.

Au Comité Technique Ministériel budgétaire des deux ministères, prévu le 25 septembre, Mesdames Royal et Pinel seront confrontées aux représentants élus des personnels. La FNEE-CGT prendra toutes initiatives pour favoriser des mobilisations unitaires des personnels de toute catégorie pour obtenir des réponses aux revendications sur les missions, moyens, les recrutements, d'amélioration des conditions de travail, d'égalité femme/homme, des rémunérations et de protection sociale (reconnaissance de la pénibilité, des expositions aux risques de maladies professionnelles, niveau des pensions...).

Montreuil, le 10 juillet 2014

ATTENTION :

**UN INFO RAPIDE DDI SPECIAL
ELECTIONS VOUS SERA
TRANSMIS LA SEMAINE
PROCHAINE**